



**Le Conseil d'Etat**

5545-2023

Département fédéral des finances (DFF)  
Madame Karin Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral  
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles :  
suppression de l'exonération accordée aux véhicules automobiles  
électriques**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a bien reçu votre courrier du 5 avril 2023, par lequel vous avez invité le gouvernement cantonal à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge.

Notre Conseil estime qu'il est prématuré de mettre un terme à l'exonération accordée aux véhicules automobiles électriques. Ce type de véhicules représente à ce jour une part encore largement minoritaire des véhicules en circulation dans notre pays et l'exonération accordée constitue un incitatif non négligeable pour favoriser la décarbonation de la mobilité.

En ce sens, notre Conseil recommande d'abandonner la mesure de suppression de l'exonération proposée, à ce stade, tout en étant conscient qu'à moyen terme la question devra se reposer, compte tenu, d'une part, de l'évolution de la part de véhicules électriques dans le parc suisse et, d'autre part, de la diminution des recettes de l'impôt sur les huiles minérales.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention portée aux observations de notre Conseil et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Antonio Hodgers